



Terrain à bâtir / Définition Fiscale

Par **Encore**, le **17/10/2016** à **14:43**

Bonjour,

Existe-t-il une définition fiscale du terrain à bâtir ?

Merci

Par **Encore**, le **20/10/2016** à **11:20**

Je découvre des choses intéressantes mais peu cohérentes:

1) l'article 257 CGI contient une définition du terrain à bâtir mais elle prend place dans le cadre de la TVA. Les droits d'enregistrement ne sont pas concernés. Au sens de l'article 257 est un terrain à bâtir celui sur lequel les documents d'urbanisme indiquent qu'il existe des droits à construire. Mais attention, un terrain enclavé ne pourra obtenir un permis mais restera un terrain à bâtir.

2) l'abattement temporaire spécial de 30% sur les plus-values de cession de terrain à bâtir voté en 2015 se réfère curieusement pour en donner la définition à celle de l'article 257

3) les explications qu'on trouve sur le net concernant les terrains à bâtir étendent curieusement la définition de l'article 257 qui ne concerne que la TVA à tous les impôts et notamment aux droits d'enregistrement.

Ai-je fait le tour de la question ? Je n'en suis pas sûr.

Par **Encore**, le **01/11/2016** à **13:21**

Bonjour,

Bizarrement, la question n'intéresse personne ! Est-elle trop complexe ?

Par **Encore**, le **27/01/2017** à **15:09**

Toujours aucune réponse depuis le 20/10/2016 ?

Par **Encore**, le **27/01/2017** à **15:10**

Toujours aucune réponse depuis le 20/10/2016 ?